

PETITION

CONTRE LE PROJET D'IMMEUBLE POUR 180 REQUÉRANTS D'ASILE AU CENTRE DE NYON

AU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NYON

Les soussignés disent NON

Le Canton de Vaud projette de construire en plein cœur du centre de Nyon un Foyer permanent pour 180 requérants d'asile. C'est un projet de grande ampleur, sans précédent réalisé dans le Canton. A titre d'exemple, le plus grand foyer de Lausanne accueille 85 personnes. Une telle concentration d'hommes seuls, inassimilés et inactifs incite, comme on l'a vu avec l'abri des Tattes d'Oie à Nyon, à la délinquance et génère des tensions. Le choix du centre-ville est donc particulièrement mal venu. Le Canton de Vaud avait annoncé en avoir tiré les leçons en ne créant plus désormais que des unités de 50 personnes maximum. Mais au lieu d'immeubles plus petits comprenant 50 unités maximum à répartir sur l'ensemble de la vaste commune de Nyon, les autorités cantonales entendent imposer en catimini un projet dont elles savent que les Nyonnais ne veulent pas. Qui plus est, à ce stade, le Canton – l'EVAM n'est pas en mesure de chiffrer un tel projet et de présenter un budget. Probablement, pour ne pas effrayer les contribuables.

Les habitants des quartiers Perdtemps-Usteri ont en effet reçu un flyer vendredi 16 septembre, veille du week-end prolongé du Jeûne Fédéral pour une information mardi 20 septembre à la salle communale de Nyon. Cette parodie de consultation, organisée avec la complicité de l'exécutif communal, devait priver les Nyonnais du temps nécessaire à se faire entendre. Aucune information n'a été communiquée aux citoyens quant à leurs moyens de s'opposer. En effet, le 3 octobre, le conseil communal devait débattre de ce projet et donner son préavis. Ce mode de faire est honteux et indigne d'une démocratie. Le voisinage n'a reçu aucune information officielle de même que la population Nyonnaise et aucune étude d'impact n'apporte d'éléments concrets sur la maîtrise de la situation à court comme à long terme. Le sujet n'ayant pas été à l'ordre du jour en octobre, puis en novembre, puis en décembre, le vote du préavis a été repoussé encore une fois au 30 janvier. Nous sommes tous concernés : aujourd'hui, il s'agit du quartier de Perdtemps... demain, ce sera le tour d'un autre quartier. Ne sacrifions pas la qualité de vie, chère à tous les Nyonnais ! Le Conseil communal doit donner un préavis négatif.

	Nom, Prénom	Adresse	CP/ Localité	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Prière de renvoyer l'originale (même si la liste n'est pas complète) à l'adresse :

Association Nyon Responsable, case postale 1169, 1260 Nyon 1 – www.nyon-responsable.ch